

Candidature séjour d'études ERASMUS 2022-2023 / Les 8 étapes à respecter

1	17 janvier 2022	<p>Ouverture du portail de candidatures Bachelor Tourisme et Bachelor Commerce Marketing & Négociation https://www.inscriptions.limayrac.fr</p> <p>Lors de votre candidature, pensez à cocher la case Erasmus+ si vous souhaitez partir à l'étranger pendant le 1^{er} semestre de votre scolarité de Bachelor.</p> <p>ATTENTION : vous ne pourrez être accepté en séjour Erasmus+ que si vous êtes inscrits en Bachelor (Tourisme ou Commerce Marketing & Négociation)</p>
2	3 février au 30 avril 2022	<p>Réponses pour votre admission en 3^e année Bachelor après tests de sélection. Attention : seuls les candidats dont le profil aura été approuvé par le Conseil de classe du premier trimestre (fin janvier 2022) seront ensuite sélectionnés pour un départ dans le cadre d'Erasmus+. (sélection sur la motivation, le niveau de langue, les notes et résultats, l'évaluation du projet de mobilité de l'étudiant...)</p> <p>En cas d'admission en Bachelor L'Institut Limayrac confirme votre admission par mail Vous (candidat Bachelor) confirmerez votre admission et retournerez sous 12 jours la fiche comptable complétée et le chèque d'acompte de 900 € à la vie scolaire Vous (candidat Erasmus) adresserez un mail à silv@limayrac.fr en précisant que vous avez été accepté en Bachelor afin que votre dossier Erasmus soit traité et envoyé à notre partenaire étranger pour inscription</p>
	2 février au 30 avril 2022	En cas d'admission en Bachelor : Accueil personnalisé de l'étudiant pour la sélection dans le cadre d'Erasmus+.
	2 février au 30 avril 2022	Réception des dossiers des étudiants sortants.
3	30 avril 2022	<p>Votre séjour Erasmus doit être finalisé AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2022</p> <p>Attention : les universités européennes ont des dates butoir en ce qui concerne les inscriptions pour les Erasmus (après cette date, seules les places vacantes dans les différentes universités seront attribuées). Un chèque d'un montant de 150€ est à verser pour réserver votre séjour Erasmus.</p> <p>Ce chèque vous sera restitué (ou sera détruit) lors de votre arrivée dans votre pays d'accueil, lorsque vous aurez retourné le document « Attestation d'arrivée »</p>
4	Courant avril	Résultats de la sélection des étudiants qui partent à l'étranger dans le cadre d'Erasmus+ (envoi aux étudiants de l'avis émis par le service international)
5	02 au 20 mai 2022	<p>Les universités partenaires vous transmettent par messagerie électronique les adresses Internet où vous trouverez toutes les informations et les documents nécessaires à votre inscription dans l'université d'accueil et éventuellement les demandes de logement, que vous devez renvoyer dans les plus brefs délais</p> <p>Vous devez agir rapidement car le nombre de places disponibles en résidence universitaire est souvent limité. Les universités demandent une inscription en ligne en indiquant une date limite. Vous devez impérativement respecter ce délai sous peine de voir votre demande de départ annulée.</p> <p>Si vous n'êtes pas contacté par votre université d'accueil avant le 15 mai 2022, vous devrez en informer SILV. N'hésitez pas à entrer directement en contact avec votre université d'accueil.</p>
6	Dès le 03 juin 2022	<p>Mise en place des contrats d'études (document écrit avant votre départ, qui fixe la liste des cours que vous suivrez à l'étranger pour obtenir au minimum 30 crédits ECTS) -> prendre rendez-vous avec Mme SAUTEREAU ou Mme COURSIERES (silv@limayrac.fr)</p>
7	15 juillet 2021	<p>Envoi des documents Erasmus aux étudiants sortants (contrat de mobilité, etc.), finalisation de l'organisation du séjour.</p> <p>Avant le départ en Erasmus : retourner les documents suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le contrat de mobilité (signature originale) Erasmus + contrat d'études + charte <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur (démarches pour la protection sociale et souscription des assurances nécessaires pour l'étranger- assurance rapatriement et accident et assurance responsabilité civile.) <p>Pendant le séjour Erasmus : retourner les documents suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le contrat d'études s'il est modifié <input type="checkbox"/> l'attestation d'arrivée <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inscription obligatoire sur site ARIANE https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html
8	Mi septembre 2022	<p>Dès votre arrivée dans l'université d'accueil, faire remplir une attestation d'arrivée. Cela déclenchera la restitution du chèque de 150€ ainsi que le versement des bourses Erasmus 80% de vos bourses Erasmus seront versés fin 09/2020 et 20% restants à votre retour de séjour Erasmus</p>